

Commune de SAINT-VICTOR**Séance du 1^{er} juin 2024**

Le samedi 1^{er} juin deux mil vingt-quatre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSCH, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absent : Axel CABLÉ.

Objet : Participation frais scolaires Préaux

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu l'absence d'école publique sur la Commune de Saint-Victor,

Vu le coût réel d'un élève à l'école publique de Préaux d'un montant de 531 euros par élève pour l'année scolaire 2023/2024.

Monsieur le Maire rappelle qu'un enfant de la Commune de Saint-Victor est scolarisé à l'école publique de Préaux

Après avoir délibéré, à 9 voix pour, 1 abstention et 2 contre, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le paiement des frais scolaires à l'école publique de Préaux d'un montant de 531 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire,

Le Secrétaire,

Alain MESBAH-SAVEL

Patrick MARGAND



